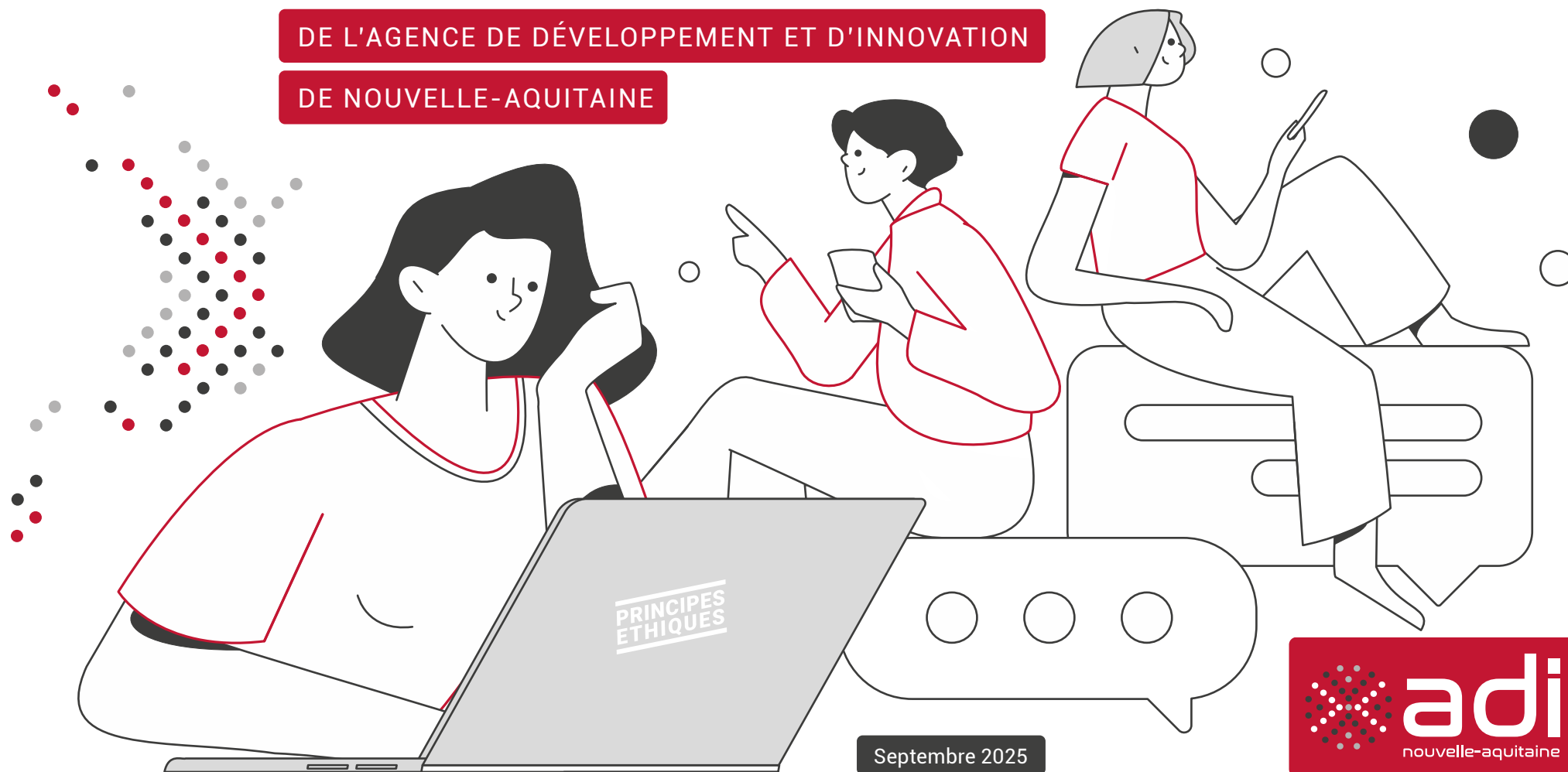


LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE

DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'INNOVATION

DE NOUVELLE-AQUITAINE



Septembre 2025



OUVERTURE
PROTECTION
RESPONSABILITÉ
INCLUSION
COOPÉRATION
QUALITÉ
TRANSPARENCE
ENGAGEMENT
RESPECT
ÉGALITÉ



Édito | du
Directeur général



Les principes de conduite éthique et professionnelle constituent pour tous les salariés d'ADI des fondamentaux. **En tant qu'organisme d'intérêt général**, notre agence s'appuie sur des fonds publics pour soutenir la croissance et l'innovation des entreprises du territoire. Dès lors, nous plaçons la déontologie, la transparence et la responsabilité au cœur de chacune de nos actions.



Notre action prend racine dans la confiance que nous accordent nos partenaires, entreprises et financeurs publics. Dans ce contexte, l'exemplarité et l'éthique ne sont pas accessoires : elles fondent notre légitimité.

Cette charte de déontologie formalise les principes que nous partageons et nous protège collectivement. Elle valorise notre engagement et éclaire nos choix face aux dilemmes ou aux zones grises. Elle est aussi un socle commun, vivant, que chacun peut s'approprier et faire évoluer.

À travers sa charte de déontologie, ADI souhaite affirmer, clarifier et inscrire dans la durée la confiance qui nous lie à l'ensemble de nos partenaires et parties prenantes, actuels et futurs. Ce document témoigne de notre engagement constant en matière de déontologie, et garantit la rigueur et l'éthique de nos interventions.

Je remercie l'ensemble des équipes pour leur contribution à ce travail et leur attachement aux valeurs qui fondent notre action.

 **Vincent BOST**
Directeur général - ADI Nouvelle-Aquitaine

LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE



3 OBJECTIFS À CETTE CHARTE :

1 ::

Renforcer la confiance de toutes les parties prenantes quant aux standards éthiques mis en œuvre dans l'exercice des missions d'ADI.

2 ::

Protéger ADI et ses collaborateurs en formalisant les règles de conduite et en informant sur les risques existants.

3 ::

Promouvoir les valeurs d'ADI, réaffirmer ses engagements sociétaux et encourager les initiatives et l'excellence professionnelle de ses collaborateurs.

1 À PROPOS DE NOUS

L'INNOVATION AU SERVICE DES TRANSITIONS

ADI Nouvelle-Aquitaine est l'agence régionale au service des entreprises, des filières et des territoires pour une transformation économique durable par l'innovation. Forte de notre ancrage territorial et de notre expertise multisectorielle, nous accompagnons les projets de développement, de structuration et de transition.

En mobilisant expertises, réseaux et financements, ADI connecte les acteurs économiques et stimule les dynamiques collectives pour générer des impacts positifs durables au cœur de l'économie régionale.

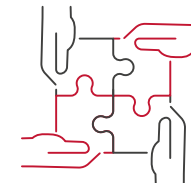
Grâce à un ancrage territorial fort, une expertise reconnue et un large réseau de partenaires publics et privés, nous soutenons les PME, ETI, filières et collectivités dans leurs démarches de développement, de transition et d'ancrage local.

NOS VALEURS

OUVERTURE
ENGAGEMENT
COOPÉRATION

UNE ÉTHIQUE EN CHIFFRES

633 ENTREPRISES
ADHÉRENTES
DONT
81% DE PME



80 COLLABORATEURS
97/100 Index d'égalité homme/femme

11 ENGAGEMENTS RSE



OBJECTIF
BILAN CARBONE
DE L'AGENCE
-32% EN 2030

(chiffres 2024)

1 À PROPOS DE NOUS

NOS ENGAGEMENTS RSE

GOUVERNANCE

- ✧ **Piloter** une agence responsable et efficiente.
- ✧ **Mobiliser** des instances de gouvernance plurielles et ouvertes, impliquant l'ensemble de nos parties prenantes.
- ✧ **Adapter** notre offre de service aux enjeux et besoins du tissu économique des territoires.

SOCIAL

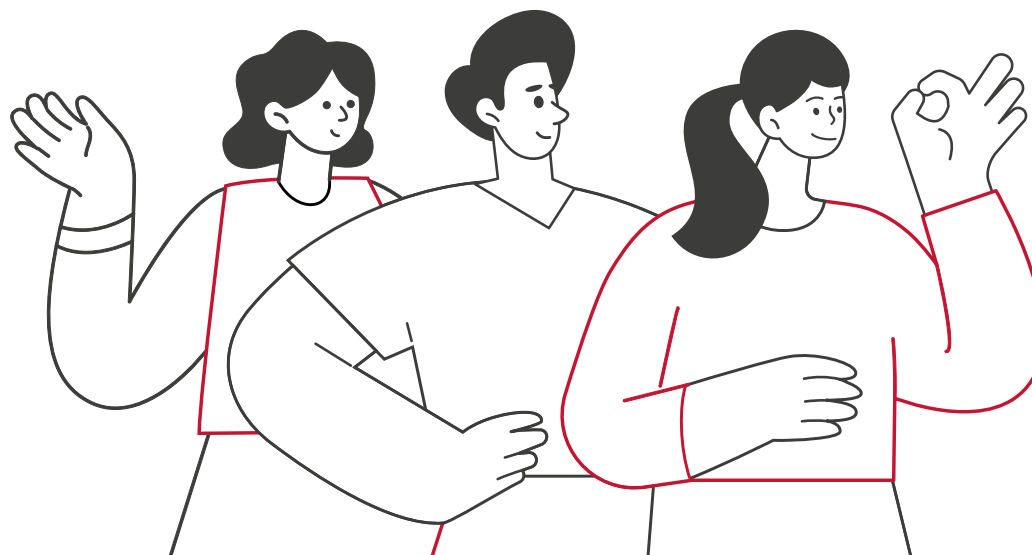
- ✧ **Cultiver** une organisation apprenante et innovante, capable d'anticiper et accompagner les enjeux du tissu économique des territoires.
- ✧ **Développer** un environnement favorisant le bien-être et la qualité des relations de travail.
- ✧ **Faire vivre** un collectif de travail engagé, fondé sur l'équité et la diversité des talents.

ENVIRONNEMENT

- ✧ **Encourager** et soutenir la redirection environnementale du tissu économique.
- ✧ **Limiter** l'impact de nos activités sur l'environnement.

SOCIÉTAL / TERRITOIRES

- ✧ **Favoriser** l'implantation et le développement d'activités économiques soutenables.
- ✧ **Répartir** notre effort de façon équilibrée sur l'ensemble des territoires de Nouvelle-Aquitaine.
- ✧ **Renforcer** la coopération entre acteurs régionaux pour créer durablement de la valeur.



2 NOS **PRINCIPES** D'INTERVENTION ET **D'ÉTHIQUE** OPÉRATIONNELLE

NON-CONCURRENCE

AVEC LE SECTEUR MARCHAND

ADI se positionne comme une agence d'innovation au service de toutes les transitions. Elle déploie des accompagnements, individuels et collectifs et délivre ses compétences en :

- Ingénierie et animation de projets individuels et collectifs,
- Expertises techniques sectorielles et thématiques,
- Mises en relation qualifiées pour innover et/ou se développer.

Au-delà de l'intérêt général, son intervention est nécessairement motivée par l'absence ou l'insuffisance d'offre du secteur marchand.

En matière d'accompagnements individuels, conformément aux statuts de l'association, ces derniers sont déployés jusqu'à un certain stade au-delà duquel l'articulation avec les acteurs privés est alors organisée.



Nous n'exerçons pas de missions équivalentes à celles réalisées par des opérateurs du secteur privé.



TRANSPARENCE

Agence en charge d'une mission d'intérêt général et financée majoritairement par des fonds publics, ADI fait de la transparence et de l'égalité de traitement des valeurs fondamentales dans l'exercice de ses activités. Nous informons nos parties prenantes de façon claire sur nos critères et priorités d'intervention, et la nature de nos actions.



Gage de relations de confiance, la transparence constitue un principe fondamental au sein même de notre organisation.



NON-
CONCURRENCE
TRANSPARENCE
ÉGALITÉ
ÉQUILIBRES
TERRITORIAUX



2 NOS **PRINCIPES** D'INTERVENTION ET **D'ÉTHIQUE** OPÉRATIONNELLE

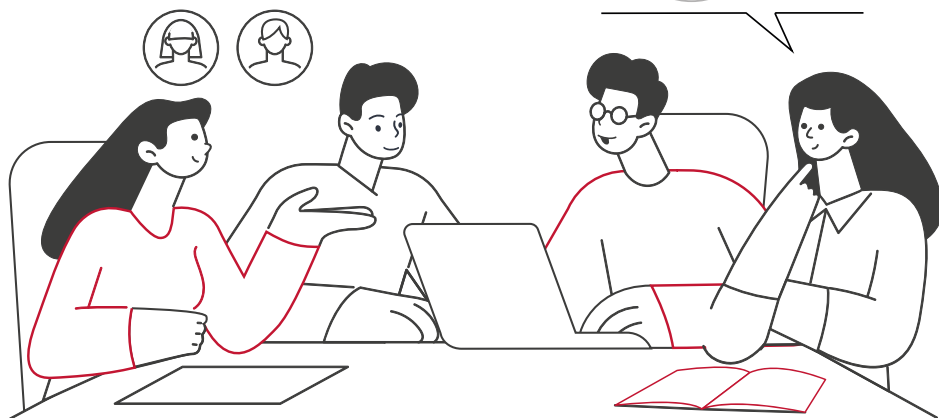
ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

L'égalité de traitement doit s'opérer à tous niveaux :

- Dans des dispositifs soumis à sélection (jurys dans le cadre d'appels à projets ou à manifestation d'intérêt, sélection de fournisseurs) avec un travail d'objectivation à tous niveaux : dans l'appréciation de la compatibilité du projet à la cible, dans l'examen du potentiel d'innovation en présence, dans la capacité à répondre au besoin.
- Sur la délivrance de services équivalents à chacune des typologies d'entreprise de sa cible, et en tous points du territoire.
- Sur les achats et donc sur la contractualisation avec des fournisseurs, ADI est soumise, quel que soit le montant concerné, à la réglementation des marchés publics, et au respect de l'égalité de traitement des candidats.



La notion d'égalité de traitement implique que des situations comparables ne soient pas traitées de manière différente.



PRÉSERVATION

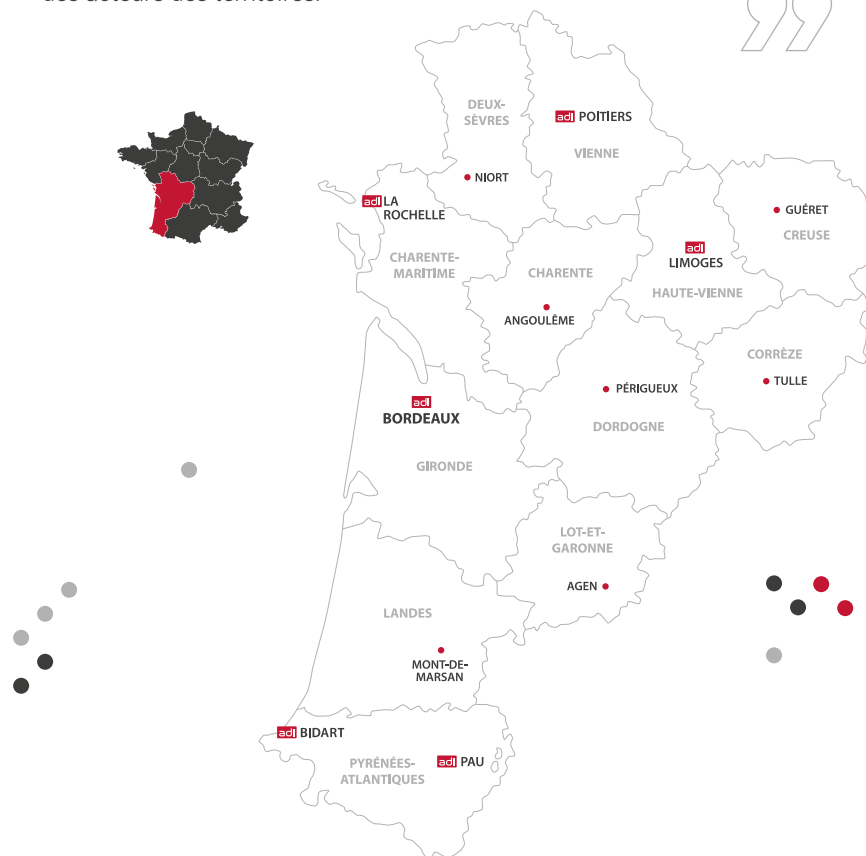
DES ÉQUILIBRES TERRITORIAUX

ADI ancre son action sur l'ensemble des territoires qui composent la Nouvelle-Aquitaine.

L'Agence et ses collaborateurs mobilisent tous les moyens nécessaires pour adresser leur offre à l'ensemble des entreprises implantées ou à implanter sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs des territoires.



Nous attachons à préserver l'équilibre entre les territoires dans les accompagnements et actions que nous portons.



3 NOS ENGAGEMENTS



Chaque collaborateur d'ADI s'engage à respecter différentes obligations relevant de l'éthique. Cet engagement professionnel est une condition essentielle pour garantir à nos partenaires et parties prenantes l'intégrité et la qualité de notre accompagnement.



RÉSERVE
IMPARTIALITÉ
CONFIDENTIALITÉ
OBJECTIVITÉ

CONFIDENTIALITÉ

Chaque collaborateur est contractuellement tenu à la confidentialité des informations échangées et garantit leur utilisation dans le seul intérêt des projets accompagnés.



Nous garantissons la confidentialité des informations transmises par les entreprises.



NEUTRALITÉ ET IMPARTIALITÉ

ADI sensibilise ses collaborateurs et leur donne un cadre de prévention des conflits d'intérêt afin de préserver l'impartialité et la neutralité des décisions et actions.

Chacun des collaborateurs comme des membres de sa gouvernance s'interdit toute prise de position ou action susceptible d'entacher son objectivité ou celle de l'Agence.



Nos accompagnements, individuels ou collectifs, sont réalisés en toute équité et objectivité, sans favoritisme ni conflit d'intérêts.



PROFESSIONNALISME ET EXPERTISE

Nous nous engageons à accompagner chaque projet avec sérieux, compétence et intégrité. Le respect des règles publiques et la transparence guident nos choix de partenaires et de prestataires, afin de garantir l'égalité de traitement et l'accès équitable à nos actions.



LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE

DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'INNOVATION

DE NOUVELLE-AQUITAINE



Septembre 2025

BORDEAUX | BIDART | LA ROCHELLE | LIMOGES | PAU | POITIERS

05 57 57 84 88 | contact@adi-na.fr

www.adi-na.fr



Financée par



Fonds Européen de
Développement Régional
Financement dans le cadre
de la réponse de l'Union
à la pandémie de COVID-19

Avec le soutien de

